

ABONNEMENT

Saumur: Un an 30 fr., Six mois 18, Trois mois 8. Poste: Un an 35 fr., Six mois 18, Trois mois 10.

On s'abonne:

A SAUMUR, Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS

Annonces, la ligne... 20. Réclames... 30. Faits divers... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du Journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS, A L'AGENCE HAYAS 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbre-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 10 MARS

LA MORT DE L'EMPEREUR GUILLAUME

On écrit de Berlin, 9 mars:

Le bruit de la mort de l'Empereur s'est répandu ce matin, à neuf heures, comme une traînée de poudre dans toute la ville. Certes la nouvelle était attendue; elle a causé cependant une véritable stupéfaction.

Quand on a vu le drapeau du palais impérial en berne, il n'y avait plus de doute. La foule s'est portée sur la place du Palais qui a conservé son aspect morne. Les curieux sont contenus par la police à une distance respectueuse du bâtiment.

Autour du lit de mort de l'empereur Guillaume se trouvaient rassemblés tous les membres de la famille royale, actuellement dans la capitale.

Le corps du souverain, recouvert d'un drap blanc, repose actuellement sur son lit, dans sa chambre à coucher; il est entouré de cierges.

Les personnages princiers ont quitté le palais après dix heures.

Un service divin sera célébré ce soir dans la chambre mortuaire. Le chœur de la cathédrale y chantera des psaumes.

Aujourd'hui, la Bourse de Berlin est fermée.

San-Remo, 9 mars.

En apprenant la mort de son père, le Prince impérial a versé d'abondantes larmes. Les médecins craignent beaucoup pour sa santé.

La consternation règne dans l'entourage du Prince.

Vienne, 9 mars, midi 25.

La nouvelle officielle de la mort de l'Empereur a causé ici la plus profonde émotion.

Le Reichsrath a levé sa séance en signe de deuil.

Le prince héritier Rodolphe et plusieurs

archiducs se rendront à Berlin pour assister aux funérailles de l'Empereur.

L'empereur François-Joseph et les membres de la famille impériale ont adressé des télégrammes de condoléance à l'impératrice Augusta, au Prince impérial et au prince Guillaume.

Le théâtre de la cour et le Grand-Opéra resteront fermés.

M. Herbette, ambassadeur de la République française à Berlin, a adressé hier matin à M. Flourens, ministre des affaires étrangères, un télégramme annonçant la mort de l'empereur d'Allemagne.

M. Carnot, président de la République, a adressé un télégramme de condoléance au kronprinz. De plus, il a chargé le colonel Lichtenstein, qui remplit les fonctions de secrétaire général de la présidence, de se rendre à l'ambassade d'Allemagne et de se faire son interprète auprès du comte de Munster.

M. Flourens, de son côté, s'est rendu également à l'ambassade d'Allemagne, et il a envoyé à M. Herbette une dépêche de condoléance que notre ambassadeur doit communiquer au comte Herbert de Bismarck, secrétaire d'Etat.

Le président du Conseil et les autres ministres se sont fait inscrire chez le comte de Munster.

Hier matin, à onze heures, l'ambassade d'Allemagne affirmait encore n'avoir reçu aucune dépêche de Berlin lui annonçant la mort de l'Empereur.

Cependant, tous les domestiques portaient déjà un brassard en crêpe.

A deux heures, l'ambassade annonçait officiellement la mort de l'Empereur.

LE RETOUR DU PRINCE IMPÉRIAL à Berlin

La mort de l'Empereur a décidé le Prince impérial à retourner en Allemagne, malgré les dangers qu'un tel voyage présente évidemment pour sa vie.

C'est aujourd'hui samedi que le kron-

prinz, à moins d'un changement subit de résolution, doit quitter San-Remo.

Cinq personnes de la famille impériale étaient déjà parties hier: le duc de Hesse et sa fille Irène, le prince Henri, la princesse Charlotte de Saxe-Meiningen et sa fille; les autres membres de la famille voyageront avec le kronprinz dans le train impérial.

Les médecins ont assuré le prince Guillaume, dit-on, que si son père se mettait en route pour Berlin il n'y aurait pas de danger à redouter.

On ne signale du reste pas de changement dans l'état du Prince impérial.

Voici le texte de la dépêche que M. de Bismarck a adressée hier matin à l'ambassadeur d'Allemagne à Paris:

« L'Empereur et Roi, notre éminent souverain, s'est éteint doucement ce matin, à huit heures et demie, par suite d'épuisement.

» VON BISMARCK. »

Le télégramme est rédigé en français.

La nouvelle de la mort de l'Empereur d'Allemagne, communiquée officiellement à M. le Président de la République, à MM. les présidents du Sénat et de la Chambre, dès 9 heures du matin, hier, n'avait pas, à 3 heures, été annoncée aux Chambres. On disait qu'elle ne le serait pas. Le gouvernement craindrait un incident.

En revanche, on vendait aux portes mêmes du Palais-Bourbon une gravure obscène représentant l'agonisant galopant furieusement, dans une course macabre, avec la mort en croupe.

On nous dit que le ministre de l'intérieur a fait saisir cette obscénité.

Beaucoup démentent la saisie, et quant à nous, si nous sommes malheureusement forcés d'admettre l'authenticité de l'image que nous avons eu sous les yeux, nous enregistrons la nouvelle de la saisie sans nous en porter garants.

Le gouvernement qui a assez peu de confiance dans la majorité républicaine pour

n'oser point, par crainte d'une indécence, annoncer aux mandataires du pays un fait dont les conséquences peuvent être aussi considérables, peut également tolérer la lâcheté de l'insulte à la mort et au mourant et fait ainsi plus cruellement que nous ne le saurions faire le procès à lui-même et au régime qu'il représente.

Hier, à Paris, avant l'ouverture de la séance de la Chambre, il était beaucoup question dans les couloirs de lever la séance en signe de deuil pour la mort du souverain d'Allemagne.

Les gauches étaient énergiquement opposées à cette mesure qu'elles n'auraient peut-être votée que sur la demande du gouvernement.

En tous cas, personne n'a osé en prendre l'initiative et les débats parlementaires ont suivi leurs cours.

AUTOUR DE LA CHAMBRE

La nouvelle de la mort de l'empereur d'Allemagne a été, comme bien l'on pense, l'objet de toutes les conversations de couloirs. Mais avec la rapidité des préoccupations que commandent les circonstances au milieu desquelles se produit cet événement, c'est sur San-Remo que se sont tournés les regards.

De par la nouvelle constitution, sans conteste possible, quels que puissent être les desiderata de M. de Bismarck, le Prince impérial est aujourd'hui l'Empereur. Pour combien de temps? Là est le grave inconnu en présence duquel on comprend mal, au point de vue patriotique, des intempérances de langage dans les couloirs que nous ne voulons pas relever. C'est bien assez de s'occuper de ceux qui se produisent en séance publique.

L'EMPEREUR GUILLAUME

Frédéric-Louis-Guillaume, qui devait un jour ceindre la couronne impériale, naquit

3 Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA FIN D'UN ROMAN

SUITE DE

L'Institutrice à Berlin

PAR M<sup>lle</sup> MARIE MARÉCHAL.

Pour finir sur un ton moins attendrissant, je veux te raconter aussi les aventures d'Angarlic, mon fidèle brosseur. A propos, il est confondu d'admiration, de reconnaissance et de respect chaque fois que dans tes lettres tu as la bonté de le nommer et de le remercier des soins qu'il prend de moi. Il est sûr que sans ce brave soldat qui manie l'aiguille comme un tailleur, une lingère, et une ravandeuse tout à la fois, mon trousseau ne vaudrait plus grand-chose. Je suis toujours, hélas! l'homme des acrocs, de l'usure, de tout ce qui est prêtente à reprise, l'homme qui pendant tant d'années a fait le désespoir de notre bonne Greppo. Mais que veux-tu? Il y a des défauts incertifiables contre lesquels la volonté semble impuissante. Ne va pas lire cela à tes élèves. Pour mon compte, si j'ai jamais l'honneur d'être père de famille, je prêcherai à mes enfants la doctrine tout opposée.

Mais je reviens à l'incendie et à Angarlic.

Le brave garçon, après s'être épuisé en efforts

pour m'arracher à l'étreinte de ma vieille, et m'empêcher d'accomplir mon sauvetage, alla où son devoir l'appelait. Ce qu'il jeta de seaux d'eau, ce qu'il accomplit de tours de force, il ne me l'a pas dit, mais je m'en doute, car cette tête et ce cœur breton ne font rien à demi.

Enfin, un cri désespéré vint le faire sortir de la voie commune et le livrer à son initiative.

Ma bassine, criait une autre vieille femme, contemporaine de la mienne, ma pauvre bassine! ma chère bassine! un cadeau de noces de mon pauvre défunt mari!...

Il faudrait que tu connaisses ces gens du Midi, ma chère Giselle, pour avoir une idée du degré d'exaltation qu'ils atteignent à certaines heures.

Leur douleur devient du délire, de l'affolement, du désespoir. Angarlic, qui appartient à la race résignée par excellence, ne proportionna pas son dévouement à l'objet qui était en cause, mais au chagrin qui se manifestait d'une façon si bruyante.

Sans calculer le danger, il s'élança dans la chaumière embrasée, fit un saut de cabri pour atteindre la fameuse bassine qui brillait comme de l'or au milieu des flammes, et s'en revenait triomphant lorsqu'une vieille poutre ou vieux chevron lui tomba sur la tête.

Il y avait de quoi démolir un autre crâne,

mais les crânes de Bretons, quelle solide boîte à cervelle!

Angarlic en fut quitte pour un léger évanouissement. Le major lui couvrit la tête de compresses et de bandelettes pendant que les commères du village s'empressaient autour de lui en exclamations pitoyables.

Le pouvre! Le pouvre! répétaient-elles dans un chœur qui s'augmentait de minute en minute d'une nouvelle choriste.

Lorsque le blessé revint à lui, il rencontra les regards les plus émus, les physionomies les plus reconnaissantes, les paroles les plus sympathiques, il le crut du moins. Angarlic, toujours en sa qualité de Breton, a un faible accentué pour l'eau-de-vie.

Mais, hélas! les fioles ne contenaient que d'insipides vulnéraires, composés par les femmes du pays avec certaines herbes dont elles ont le secret.

Trop doux, trop doux, mes bonnes dames, répétait-il en faisant une grimace significative après chaque dégustation. Un peu de...

Fleur d'oraoger, n'est-ce pas, mon pouvre?

Mélisse? arnica?

Non, non, répondit-il en secouant, de l'air le plus intéressant du monde, la tête ornée de bandelettes comme un Pharaon momifié! Pas de doux! Cela ne vaut rien! Un peu de... cogoac...

murmura-t-il de façon à ne pas être entendu du major...

J'arrête là le récit de mes hauts faits et ceux de mon fidèle brosseur. Il ne te paraîtra pas trop long, car je suis sûr que tu vas sauter avec ardeur sur mon explication des prières exaucées de ma vieille.

Quoi qu'il en soit, avant quinze jours, je replierai ma tente, et je laisserai sans regret la forêt de Mordrecht, qui n'a pas été un campement de délices par les pluies diluviennes que nous venons de subir.

Ma chambre à coucher de toile, malgré l'habitabilité de mes chasseurs à la redresser, était passée à l'état d'arrosoir, mais ne te tourmente pas; mon lit de camp me protégeait suffisamment contre l'humidité, et mon capuchon, placé sur mes yeux, obligeait le serain de la forêt à respecter ma vue. Tu vois d'ailleurs que sous tous ces rapports je suis un vieil expert, et que je ne me sens pas embarrassé de coucher en plein air.

A bientôt, chère sœur, à Berlin, non pas en vainqueur, comme je l'espérais, hélas! il y a quatre ans, mais en allié, presque en ami, puisque je vais représenter la dix-millionième partie du quart d'un ambassadeur, comme on dit dans le système métrique en parlant du mètre, seigneur de ce système.

» RAOUL DE MERGY.



le 22 mars 1797. Il était le second fils de Frédéric-Guillaume III, roi de Prusse. Il entra de bonne heure dans l'armée et prit part aux campagnes de 1813 et 1815 contre la France. Il employa les loisirs de la paix à perfectionner son éducation militaire et se consacra tout entier à la réorganisation de l'armée. En 1840, lors de la mort de son père, il devint gouverneur de Poméranie, et, sur le terrain politique, s'affirma comme le chef du parti de la résistance. C'est cette attitude qui l'obligea en 1848, lors des insurrections qui éclatèrent en Prusse, à se réfugier pendant quelques mois à Londres. A son retour dans sa patrie, il soumit les Badois révoltés contre leur grand duc et fut nommé gouverneur des provinces rhénanes.

Au mois d'octobre 1857, l'état de santé du roi, son frère, met les rênes du gouvernement entre ses mains. Quatre ans après, le 2 janvier 1861, il monta sur le trône de Prusse et se consacra avec plus d'ardeur que jamais à développer les forces militaires de son pays. Il donna dès lors un libre cours à ses instincts autoritaires. Il engagea avec son parlement une longue lutte qui aurait pu mal tourner pour lui si les campagnes successives de Danemarck et d'Autriche n'avaient créé en Allemagne en faveur du roi de Prusse un courant d'opinion qui emporta toutes les résistances. Les événements de 1870 et les circonstances dans lesquelles Guillaume devint empereur n'ont pas besoin d'être rappelées à des Français. Depuis cette époque l'empereur n'a pas tiré l'épée, mais il était devenu, par la force des choses, l'arbitre de l'Europe. E. B.

## LA SITUATION EUROPÉENNE

Le mort de l'empereur Guillaume est un nouvel élément de préoccupation ajouté à ceux qu'éprouvaient déjà les hommes qui suivent avec attention les incidents de la politique générale en Europe.

D'autre part, en dépit des nouvelles optimistes données sur l'état du Kronprinz depuis qu'il a été interdit aux médecins, réunis à San-Remo, de fournir à la presse des renseignements sur l'état du malade, il n'est pas douteux que cette situation demeure grave, et que si la guérison n'est peut-être pas absolument impossible, une catastrophe peut se produire d'un instant à l'autre.

On rapporte qu'il y a quelques mois, un souverain, voyageant, dit à un de ses aides de camp au moment où le train pénétrait sur le territoire allemand : « Nous entrons dans l'empire des morts ». Cette parole serait-elle une prédiction et serions-nous à la veille de voir un double deuil frapper la nation allemande ?

Tout est possible ; nous pourrions presque dire : Tout est probable. On est amené dès lors à se demander quelles seraient les conséquences de cet événement au point de vue de la situation générale de l'Europe.

L'œuvre de l'unité allemande est d'hier et sa solidité n'est pas absolument à l'abri des incidents qui peuvent survenir. Les Allemands ont pu être, grâce à une série de

guerres heureuses, groupés dans une même hégémonie ; mais de là à une fusion absolue il y a loin. Il existe encore, dans les territoires plus ou moins annexés à l'Empire, un esprit de particularisme qui se manifeste à tout instant et qui s'affirmerait certainement avec plus d'énergie encore si la couronne impériale n'était placée sur la tête d'un homme que son âge et la gloire acquise rend pour tous respectable. Le Kronprinz a été associé à cette gloire et jouit dans toute l'Allemagne d'une incontestable popularité. On ne saurait prétendre que le prince Guillaume soit en possession des mêmes avantages. Si on ajoute qu'il ne paraît pas, de l'aveu de tous, avoir les qualités qui conviennent au chef d'un grand empire, on comprendra que la disparition, presque simultanée, de l'Empereur et du Kronprinz créerait pour l'empire d'Allemagne une situation particulièrement difficile. Est-il besoin de faire remarquer que toute convulsion qui pourrait secouer le grand corps dont l'existence est plus factice que réelle aurait fatalement sa répercussion en Europe ?

Un diplomate, envisageant la situation, disait dernièrement, à propos de l'hégémonie allemande : « Il nous manque un roi de Bavière. » Ne pourrait-on pas dire aussi qu'en présence des événements qui se peuvent produire d'un moment à l'autre et apporter, dans l'équilibre européen, des modifications nouvelles, il manque un roi de France ? Quel rôle ne pourrions-nous pas jouer dans la crise imminente si nous possédions cet indispensable instrument de force et de salut ! Supposons notre pays uni, relevé, régénéré par la royauté, de quel poids la diplomatie et l'épée de la France ne pèseraient-elles pas alors dans les conseils de l'Europe ! ERNEST BAUDOUIN.

## IL N'EST PAS SEUL !

La condamnation de M. Wilson inspire au *Nouvelliste de Rouen* un excellent article dont voici quelques passages :

« C'est commettre une erreur trop profitable pour qu'elle soit involontaire, que de se figurer que la condamnation de Wilson a effacé toutes les fautes, dégagé toutes les responsabilités, épuré toutes les consciences.

» Wilson a été condamné pour avoir vendu ce qu'il ne devait pas vendre. Or, les places, les sinécures, l'avancement, cela peut-il légalement se vendre ou s'acheter, plus que la Légion d'honneur ? Non. Et cependant nous assistons, depuis dix ans, à un trafic constant des places offertes en échange des suffrages. Il pourrait y avoir une Bourse pour ces valeurs-là comme pour les autres.

» Savez-vous combien il y a, en France, de fonctionnaires en activité ou en retraite ? Un million, y compris leurs femmes et leurs enfants. Sur 37 Français, il y en a un au moins qui vit du budget, qui est catalogué, étiqueté sur le grand livre de l'administration que nul ne nous envie, et qui boit, mange et se loge aux dépens de ses contem-

porains, sans rien faire pour eux que de réglementer leur liberté.

» Léon Say disait, il y a cinq ans : « Il faut avoir passé par les affaires pour se faire une idée du nombre de gens dont la révocation est demandée par ceux qui veulent les remplacer. Jamais l'abus des recommandations n'a été poussé aussi loin que depuis quelques années.

» Et croit-on que toutes ces recommandations soient inefficaces lorsqu'elles sont faites par un membre de la majorité du Parlement ? Certes, non. Croit-on, de plus, que les députés les fassent dans le seul but d'être agréables aux électeurs ? Pas davantage. Les emplois sont la monnaie dont on paie les voix.

» Qui dira, en outre, les marchandages qui se font chaque jour à la Chambre entre le gouvernement et les députés, entre le ministre ébranlé et le député hésitant ? Il n'y a pas de séance où l'on ne puisse entendre cette question :

» — Vous voterez mon ordre du jour, mon cher collègue ?

» Et le cher collègue, en y mettant des formes, bien entendu, promet son bulletin en échange de telle ou telle nomination. Du haut en bas, ces marchés se traitent. Le gouvernement donne des places pour avoir la faveur des députés, et ceux-ci distribuent à leur tour la manne ministérielle, pour acquiescer des suffrages.

» Les emplois publics ne devraient pas se vendre, et les Excellences d'aujourd'hui les vendent aux représentants, lesquels les revendent à leur tour aux électeurs. Croit-on que la condamnation de M. Wilson ait effacé tout cela ?

» Le total des traitements civils sujets à retenue, qui était de 279 en 1876, est aujourd'hui de 400 millions. Les pensions de retraite ont doublé depuis dix ans. Pendant cette période, il a été créé, dans les administrations centrales, onze directions nouvelles, dix-neuf postes de sous-directeurs, cinquante et une places de chefs de bureaux et soixante-quatorze de sous-chefs.

» Est-ce M. Wilson qui a vendu tous ces emplois ? Est-ce lui qui a vendu tous ceux qu'on a créés en renvoyant les bons employés pour faire place aux amis et aux amis des amis ? Il y a eu d'autres coupables que lui, qui n'ont pas été poursuivis et qui ne le seront pas, et qui continueront leur joli commerce en toute sécurité.

» On n'a pas épuré davantage la foule de nos gouvernants en condamnant M. Wilson, qu'on aurait guéri un troupeau contaminé, en immolant une brebis galeuse.

» Les vendeurs sont toujours installés dans le temple : il y en a un de moins, voilà tout.

## NOS DÉFAITES

Les républicains prétendent que, dans les scrutins partiels, nous ne tenons compte que de nos « rares victoires » et que nous passons soigneusement nos « défaites » sous silence.

Mais la haine, on l'a dit bien des fois, est, de tous les sentiments, celui qui ressemble le plus à l'amour. La haine pense sans relâche à celui ou à celle qui en est l'objet ; elle veut connaître ses démarches, elle épie ses actions, elle interprète ses allures, elle s'empare des faits les plus insignifiants ; en un mot, elle ne peut se passer de l'avoir à portée de la vue.

Où serait la vengeance, — ce plaisir des dieux, comme disaient les païens — si l'être haï venait à disparaître ? Non, M<sup>me</sup> de Gastein ne se séparera pas de M<sup>lle</sup> de Mergy avant les dix ans bien révolus. Elle ne brisera pas un anneau de la chaîne rivée par le dévouement fraternel de la Française à sa jeune existence.

Elle-même, la noble dame, souffrira comme Prométhée sur son rocher, du vautour qui lui dévorera le cœur ; l'envie enfoncera de plus en plus en son âme ses traits acérés, mais au moins elle ne souffrira pas seule. Elle possède un trésor inépuisable de petites cruautés, de petites perfidies. Dix ans lui suffiront à peine pour se repaître de sa haine. Dix ans ! Et il y en a déjà trois de révolus.

(A suivre.)

Soit ! parlons de ces « défaites », les plus récentes, celles de dimanche par exemple.

Dans le Cher, aux élections du Conseil général pour le canton de La Guerche, nous sommes battus de 103 voix en 1888, tandis qu'en 1885 nous l'étions de 693 : soit 590 voix regagnées.

Dans l'Indre, au Conseil d'arrondissement, nous sommes battus de 110 voix en 1888. En 1885 nous l'étions de 400 voix : total, 290 voix reconquises, et cela dans des scrutins partiels.

Ayons souvent jusqu'à la grande lutte législative des « défaites » comme celles-là, et on verra ce que pèseront les Pyrrhus républicains.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 9 mars.

Les cours de nos rentes, malgré la mort de l'empereur d'Allemagne, gardent leurs cours fermement tenus : 3 0/0, 82.50 ; 4 1/2 0/0, 106.62.

L'action du Crédit Foncier s'échange à 1,377 fr. Les obligations continuent de nouveau à accuser leur reprise. Les demandes portent particulièrement sur les obligations qui participeront au tirage du 22 courant. Les Bons de la Presse sont bien tenus à 22.50. Les Bons à Lots recherchés en vue du premier tirage du 15 courant se négocient à 135 fr.

La Société Générale se tient bien à 453 fr., accusant des tendances meilleures. Le dernier bilan de cette Société nous montre un excédent de recettes considérable qui prouve la bonne gestion de celle-ci et la solidité de son titre.

Les Dépôts et Comptes courants sont immobiles à 600.

Nous avons déjà signalé le « Placement dotal », combinaison spéciale de la Compagnie d'assurances sur la vie l'Abeille, en vue de constituer une dot pour les enfants. Cette combinaison ne doit pas être confondue avec les tontines qui ont causé tant de mécomptes et n'ont rien de commun avec l'assurance sur la vie.

Les avantages assurés aux souscripteurs des nouvelles obligations de la compagnie de Panama dont l'émission aura lieu le 14 courant sont les suivantes :

1° Revenu de 30 francs par an, payable par trimestre pour un capital de 460 francs ; 2° remboursement à 4,000 francs, c'est-à-dire à plus du double du prix d'émission garanti par la capitalisation des intérêts de titres de rentes françaises, dont la gestion sera confiée à une Société civile composée de porteurs d'obligations ; 3° faculté réservée aux souscripteurs, en cas d'émission postérieure d'obligations à lots, de souscrire avec privilège d'irréductibilité un nombre de titres égal à celui qui leur aura été attribué dans l'émission du 14 courant, soit d'échanger ces titres contre le même nombre d'obligations à lots.

La Société industrielle des Métaux s'est relevée à une dizaine de francs au-dessus de la précédente clôture.

Nos chemins de fer sont fermes.

## NOUVELLES MILITAIRES

Le 7 février dernier, le ministre a décidé qu'il ne serait plus accordé de permission de longue durée à partir du 1<sup>er</sup> mars, si ce n'est à titre de convalescence.

Cette mesure, appliquée rigoureusement, a pour conséquence de mettre les corps dans l'impossibilité de réaliser les économies qu'ils doivent faire pour rester dans les limites fixées par la loi des finances.

Afin de concilier l'intérêt du Trésor et l'intérêt du service, le ministre prescrit d'accorder, à l'occasion des fêtes, le plus grand nombre de permissions de quarante-huit heures que l'on pourra délivrer aux hommes de troupe et aux gradés, sans nuire à l'instruction.

## LES SECOURS AUX BLESSÉS MILITAIRES

Un don anonyme de cinquante mille francs vient d'être versé pour la Société de secours aux blessés, entre les mains de son président, M. le maréchal de Mac-Mahon.

Voilà de la générosité bien entendue et un magnifique exemple de patriotisme !

Qui que vous soyez, donateur ou donatrice, merci pour les blessés de nos guerres futures. Nous regrettons que votre modestie nous ait caché un nom que nous nous serions fait un devoir de signaler à la reconnaissance de tous, en l'inscrivant parmi ceux des bienfaiteurs de l'humanité souffrante.

## LA GENDARMERIE EN CAS DE GUERRE

Le général Logerot, ministre de la guerre, a pensé que l'on devait utiliser les ressources que présente l'armée territoriale en anciens gendarmes pour renforcer, en cas de guerre, les brigades de gendarmerie.

Dans ce but, il a décidé que les anciens gendarmes appartenant par leur âge à l'une des six classes de la réserve de l'armée territoriale, seraient employés, en cas de mobilisation, comme gendarmes à pied, quelle que

» P.-S. Angaric me suit, bien entendu. J'ai dit à mon commandant que je ne saurais me passer de lui, ni lui se passer de moi. On a arrangé l'affaire. »

## CHAPITRE II

La pluie tombait sans relâche depuis le matin ; le toit du noble hôtel de Kastow, en Friederichstrass, ruisselait d'eau comme une simple maison bourgeoise, ses girouettes armées n'ayant pas le pouvoir de désarmer la mauvaise humeur du temps.

C'était au grand regret de la comtesse de Gastein parée comme une chasse, ainsi que ses deux filles aînées. Certes, la visite projetée aurait lieu, mais il faudrait renfermer dans une voiture close les trésors d'élégance arrivés de Paris la veille même, et pressés de s'étaler au grand jour.

Depuis quelque temps, M<sup>me</sup> de Gastein, si peu occupée de sa toilette jusque-là, avait comme un regain de jeunesse et de coquetterie qui se manifestait par des dépenses tout à fait inusitées.

Elle ne dédaignait même pas de consulter Giselle sur ces graves questions, car elle connaissait le goût exquis de la jeune Française ; mais pour ôter ce qu'il pouvait y avoir d'aimable dans cette demande de conseil à une subalterne, elle ne manquait pas d'ajouter :

— Vous autres Parisiennes, vous êtes douées de

frivolité en naissant. C'est un triste privilège que celui-là.

Giselle, frivole ! Giselle qui ne quittait la robe de mérinos noir, numéro deux, que pour prendre sa robe de même nuance numéro un, relevée comme la première, il est vrai, par un col empesté et des manchettes d'une irréprochable blancheur.

C'était là tout son luxe. Et encore ce luxe lui avait-il été reproché par Dorothea, la femme de chambre favorite, laquelle avait prétendu que les dépenses de blanchissage augmentaient considérablement par le fait de l'institutrice.

Ce que voyant, Giselle s'était décidée à repasser elle-même sa modeste lingerie.

— Ah ! pensait son envieuse maîtresse, lorsqu'elle se rencontrait pour la première fois avec elle chaque matin à la table du déjeuner, que ne puis-je enlever de ce front pur les cheveux dorés qui lui forment une auréole. Elle est ma chose, mon esclave, cette odieuse Française, et cependant je n'ai pas le pouvoir de faire disparaître le rayon qui brille dans ses prunelles de saphir, le sourire intelligent et sérieux qui anime sa physionomie pensif, le charme poétique qui l'enveloppe tout entière.

Après la maladie de Giselle, il aurait été bien facile à la comtesse de Gastein de se débarrasser de l'objet de sa haine en rompant un pacte qui, pour la seconde intéressée était le plus pesant des jougs.



soit l'arme dans laquelle ils aient antérieurement servi.

#### LES JUMENTS DESTINÉS A LA REPRODUCTION

Afin de se procurer les fonds nécessaires à l'achat de chevaux destinés à la remonte des régiments de cavalerie à créer, le ministre vient de prendre la décision suivante :

Les cultivateurs, chez qui il a été placé un dépôt de juments appartenant au département de la guerre, vont être mis en demeure de réintégrer ces animaux.

Ces juments seront ensuite classées en deux catégories : celles qui peuvent être utilisées pour la remonte des régiments de cavalerie, celles qui seraient impropres à cet usage.

Les premières seront de suite mises en service ; quant aux autres, elles seront vendues à l'amiable et le produit de ces ventes immédiatement réaffecté à l'achat de chevaux destinés aux formations prévues par la loi du 25 juillet 1887.

Il est bien entendu que les juments pleines ou suitées ne seront reprises qu'après la parturition et le sevrage du poulain.

Un délai pourra être aussi accordé pour les juments atteintes de maladies graves et dûment constatées.

Les détenteurs de ces animaux devront, à bref délai, faire leur déclaration à la gendarmerie.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### LA CAVALCADE ENFANTINE

Nous rappelons que la cavalcade organisée par les enfants du quartier de l'Hôtel de Ville aura lieu demain dimanche, à 4 heures, et suivra l'itinéraire que nous avons indiqué.

Espérons que le temps se mettra de la partie et que le joyeux et charmant cortège, déployant par la ville ses frais et gentils costumes, fera sur son passage une fructueuse recette pour les pauvres.

### MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR

M. Brizard, président de la Musique, nous informe que la quête faite pour les pauvres, jeudi soir, au concert donné à la Mairie, a produit la somme de 53 fr. 40.

### SINISTRES AGRICOLES

M. le Préfet de Maine-et-Loire vient d'adresser aux maires du département un tableau destiné à recevoir les renseignements statistiques sur les sinistres agricoles survenus dans leurs communes respectives pendant l'année 1887, en les priant d'établir avec le plus grand soin toutes les indications exigées.

Fontevault. — Demain dimanche 11 mars, fête de charité à Fontevault : grande cavalcade, chars nombreux, groupes variés à pied et à cheval, ascension d'une montgolfière, retraite et curée aux flambeaux.

Le succès paraît assuré. « Voici, dit le Patriote, une bonne occasion de visiter Fontevault et ses souvenirs historiques, parmi lesquels se trouvent les tombeaux des rois d'Angleterre. »

Vivv. — Lundi matin, vers 6 heures, le sieur François Gourdineau, âgé de 73 ans, cultivateur à Loucheraie, commune de Vivv, a été trouvé pendu, par son fils, au gond supérieur de la porte de son grenier.

Son fils appela au secours et le sieur Louis Benais s'empressa d'accourir, mais le malheureux avait succombé.

On ignore les causes de ce suicide. Le père Gourdineau était dans l'aisance et on ne s'explique pas sa détermination.

### Concours de tir, championnat de 1888

La Société nationale de tir nous adresse la liste des lauréats du grand Championnat de 1887 où figurent les noms des deux mille six cents tireurs ayant obtenu les diplômes d'honneur, prix ou médailles décernés par ordre de mérite aux noms de M. le Président de la République, MM. les ministres de la guerre, de l'instruction publique, et aussi aux noms de MM. les sénateurs, députés membres honoraires du comité de

patronage de la Société nationale de tir. Elle nous informe que chacun peut prendre part dès aujourd'hui au Championnat de 1888, qui a lieu dans chaque commune du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1888 ; 2,600 lauréats recevront, comme en 1887, des prix, médailles et diplômes. Ce Championnat ne nécessite donc aucun déplacement pour les tireurs et est entièrement gratuit.

Nous engageons les municipalités à faire participer les habitants de leur commune à ce championnat, soit à l'occasion de la fête du 14 juillet, soit à l'occasion de leur fête patronale.

MM. les maires, adjoints ou particuliers qui désireraient organiser un concours de tir, n'ont qu'à s'adresser à la Société Nationale de tir des communes de France, 16, rue de la Sorbonne, à Paris, qui leur adressera tous les renseignements nécessaires, ainsi que le programme du Championnat de 1888. Nous donnons ci-dessous, les noms des Lauréats (Championnat de 1887), pour le département de Maine-et-Loire.

Prix offert par M. de Janzé, ancien député, membre du Comité de patronage de la Société nationale de tir. — Une coupe romaine, M. Alexandre Chauvin, cordonnier, à Aviré, 23 points.

Médailles offertes par la Société nationale de tir. — M. Belton, instituteur, à Aviré, 4<sup>me</sup> médaille (dorée), 22 points. — M. Henri Jouin, forgeron, à Aviré, 4<sup>me</sup> médaille (dorée), 24 points. — M. Joseph Mahiet, à Souzay, 2<sup>me</sup> médaille (argentée), 47 points. — M. Jean Martineau, instituteur, à Distré, 3<sup>me</sup> médaille (bronzée), 44 points.

Diplômes (mentions honorables). — M. Combes, à Angers ; — M. Boizantio, à Souzay ; — MM. Déroutin et Jacquemin, à Distré.

### LE THÉÂTRE D'ANGERS

Nous extrayons le passage suivant de la Causerie musicale de l'Anjou, signée Ludwig :

« ... Il est difficile de trouver une pièce qui produise sur les Angevins l'effet nécessaire pour les pousser à se dérangier. Espérons que l'hiver prochain M. Justin Née, qui reste parmi nous, dit-on, sera plus heureux que cette année : peut-être aussi fera-t-il bien d'aider la fortune en cherchant davantage dans les nouveautés et moins dans les vieilleries. Je sais que les éditeurs ne donnent les premières que contre des compensations souvent excessives, mais je sais aussi qu'en présence des secondes, le public prend le parti de rester chez lui ! »

Le Conseil municipal a, dans l'une de ses dernières réunions, apporté quelques modifications au cahier des charges. Les décrets sont rétablis, et rétablis, il faut le reconnaître, de la façon la plus équitable, la plus intelligente et la plus pratique. C'est une excellente mesure dont, toutefois, il ne faut pas attendre monts et merveilles. Il y a, en effet, une limite que le directeur ne peut dépasser sous peine d'être obligé de mettre, au bout de deux mois, la clef sous la porte, et il doit se baser, en faisant ses engagements, sur les recettes probables et possibles.

Le malheur est que ces recettes ne sont nullement en rapport avec les exigences du public et que le chiffre de la subvention est complètement insuffisant. Si nous voulons posséder à Angers un théâtre digne de la réputation artistique de notre ville, il faudra bien se résoudre à l'augmenter et à suivre l'exemple de Lille, qui vient de porter sa subvention de quarante à soixante mille francs..... »

UN PHÉNOMÈNE. — Un phénomène s'est produit ces jours derniers à la ferme des Basses-Brosses, commune de Bouchemaine, près Angers : un veau est né avec deux langues et quatre mâchoires.

### LES MENDIANTS

Les vagabonds et les mendiants ont toutes les audaces.

A Saint-Etienne-de-Mont-Luc (Loire-Inférieure), un individu auquel on refusait l'aumône menaça de mettre le feu à deux charrettes chargées de foin.

C'est un nommé Dupuy, 24 ans, tailleur de pierres, né à Bordeaux, 9 fois condamné.

A Clisson, un autre sonnait à la porte d'une propriété. Comme on le faisait attendre, il brisa le cordon de la sonnette et jeta des pierres dans les fenêtres. Les domesti-

ques étant sortis pour s'assurer de la cause de ce vacarme, il les insulta grossièrement. Cet aimable vagabond, qui a déclaré se nommer Joseph Demeray, 40 ans, né à Pontivy, a été mis en état d'arrestation.

### RENNES.

Economie stupide. — Depuis 4 mois, la ration des chevaux du train des équipages est ramenée à la ration de la cavalerie légère !

On a pu voir les excellents effets de cette mesure à la vente des chevaux réformés du 7<sup>e</sup> sur le Champ-de-Mars, le 4<sup>e</sup> de ce mois.

On s'arrêtait stupéfait devant des haridelles efflanquées qui ont été vendues 50 à 60 francs, quand autrefois les chevaux de réforme atteignaient facilement de 200 et 300 francs.

On se serait cru devant les chevaux de l'Apocalypse ! Question d'intendance tout cela.

Si l'on veut que les hommes et les chevaux résistent à la fatigue, il faut leur remplir le ventre. C'est une mauvaise économie de les laisser crever de faim.

(L'Eclair.)

## Dernières Nouvelles

### LE NOUVEL EMPEREUR

Berlin, 9 mars, soir. Le nouveau roi (en ce moment malade à San-Remo) prend le nom de Frédéric III.

San-Remo, 9 mars, 1 heure du soir. La nouvelle de la mort de l'empereur Guillaume a causé une très vive émotion au nouvel empereur. Elle lui a été annoncée pendant qu'il se trouvait dans le jardin, en compagnie de sa femme et de sa fille, la princesse Victoria.

Le prince n'a pu prononcer aucune parole. Il s'est affaissé, et les médecins qui étaient à ses côtés, l'ont fait asseoir dans un fauteuil.

Depuis ce matin, le prince ne cesse d'expédier, à Berlin, des dépêches relatives aux affaires de l'Etat.

La colonie anglaise est fière de saluer dans la princesse Victoria la nouvelle impératrice.

C'est à 9 heures 3/4 que la nouvelle de la mort est arrivée à la villa. Elle a été communiquée au prince à 10 heures 20.

On dit que le roi d'Italie se rendra à Gênes ou à Milan pour saluer le nouvel empereur à son passage.

Berlin, 9 mars, soir. La Gazette nationale, dans un numéro supplémentaire publié exceptionnellement, dit :

« Par suite de la mort de l'empereur Guillaume, la couronne royale prussienne et la couronne impériale allemande passent désormais sur la tête du ci-devant prince impérial qui est, actuellement, l'empereur et le roi Frédéric-Guillaume. »

### Dépêche télégraphique.

#### Service spécial de l'ECHO SAUMUROIS

Paris, 10 mars, 1 h. 50, soir. La Chambre a adopté ce matin, par 252 voix contre 248, un amendement au budget des cultes demandant une diminution de 10,000 francs sur le chapitre 5 (évêchés), et qui aura, comme conséquence, la promulgation du décret supprimant, par voie d'extinction, tous les évêchés non concordataires.

Le gouvernement et la commission s'opposaient à ce vote, alléguant qu'il entraînerait la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Lozé est nommé préfet de police.

### Alcools pour brûler

M. DOURNEL, — ÉPICERIE CENTRALE, — ayant obtenu de la Direction des Contributions Indirectes l'autorisation de dénaturer des alcools dans ses entrepôts, pourra livrer ce produit au titre de 95 degrés, et sans aucune odeur, au prix unique de 4 fr. 30 la bouteille d'environ un litre.

## BOURSE DE PARIS

DU 9 MARS 1888.

Rente 3 0/0 . . . . .	82 50
Rente 3 0/0 amortissable . . . . .	85 45
Rente 4 1/2 (nouveau) . . . . .	106 47
Obligations du Trésor . . . . .	515 »»

## VILLA PLAISANCE

A l'occasion de la Mi-Carême, DIMANCHE 11 MARS, à 9 heures du soir, grand Bal travesti.

Entrée : 2 francs par cavalier.

## LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris.

Paraissant le samedi de chaque semaine.

Sommaire du 3 mars :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : La maladie du prince impérial d'Allemagne ; La neige, à Paris ; Beaux-Arts : M. Mounet-Sully ; Le général de brigade François Perrier ; M. le capitaine Mathonnet. Le nouveau musée-bibliothèque de Rouen. — Chronique des Beaux-Arts, par Olivier Merson. Le Voyage en Afrique, nouvelle, par Gil. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Échecs, par S. Rosenthal. — Le Monde financier. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Le prince impérial d'Allemagne et sa famille. — Les médecins du prince impérial d'Allemagne. — La villa Zirio, habitation du prince impérial d'Allemagne. — La neige à Paris : La récréation d'un bataillon scolaire au Luxembourg. — Portrait de M. Mounet-Sully, de la Comédie-Française. — Le général Perrier. — Le capitaine Mathonnet. — Rouen : Le nouveau musée-bibliothèque. — Le théâtre illustré : La Fille de M<sup>me</sup> Angot — Grands magasins du Louvre : Le grand hall. — Échecs, par S. Rosenthal. — Rébus. — Récréations de la famille.

On s'abonne aussi au bureau de l'Echo Saumurois.

## MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . . 10 fr. — Départements, 12 fr. Union postale . . . . . 13 fr.

Le Magasin pittoresque (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 29 février :

TEXTE. — Après les vèpres siciliennes, par M. Germond de Lavigne. — L'élève de Léoni, nouvelle, par M<sup>me</sup> J. Colomb. — La maison natale de Lamartine, par M. Ch. Alexandre. — Janot, ou les battus paient l'amende, par M. Ed. Garnier. — Le roi de l'île Folle, nouvelle, par M<sup>me</sup> Sarah Jewett. — Illusions d'optique, par M. Ch.-Er. Guignot. — Sonnerie de cloches pendant l'orage, par M. Lucien Merlet. — La coupe d'Atabalpa, par M. Ferdinand Denis.

GRAVURES. — Un Almogavare. — Maison où est né Lamartine, à Mâcon. — Janot (6 grav.). — Illusions d'optique (3 fig.). — Mesure d'une pièce d'eau (2 fig.). — Motif tiré d'une botte de cheminée.

### Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 10 mars, L'Amour mouillé, opéra-comique en 3 actes, musique de Louis Varney.

Dimanche 11 mars, A 1 heure 1/2 : Conférence. — Les Deux Timides, comédie en 1 acte, par Marc Michel et Labiche. A 7 heures 1/2 : Boccace, opéra-bouffe en 3 actes, de Franz de Suppé. — BAL PARÉ.

Lundi 12 mars, A 8 heures du soir : Représentation gratuite de Carmen, opéra-comique en 4 actes, de G. Bizet.

Salle du Cirque, Lundi 12 mars, A 1 heure : Représentation gratuite de Marceau.

## Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

MARDI 13 Mars 1888, Au bénéfice de M. PHILIPPE, régisseur. Première représentation de

## L'AMOUR MOUILLÉ

Opéra-comique nouveau en 3 actes, paroles de MM. Jules Prévost et A. Liorat, musique de Louis Varney, auteur des Mousquetaires au Couvent.

DISTRIBUTION : Carlo, M<sup>me</sup> Carré ; Pampinelli, M. Allain ; Cascarino, M. Molivier ; Ascanio, M. Berger ; Lauretta, M<sup>lle</sup> Doux ; Catharina, M<sup>me</sup> Le-long ; Fritella, M<sup>me</sup> Molivier ; la prieure, M<sup>me</sup> Mesle ; sœur Francesca, M<sup>me</sup> Cardon. Jeunes filles, postulantes du couvent des Camaldules.

On commencera par : Les JURONS de CADILLAC Comédie en 1 acte, de M. P. Berton. Capitaine Cadillac, M. Philippe ; la comtesse, M<sup>me</sup> Filochot.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/4.



Compagnie Universelle du Canal Interocéanique  
**PANAMA**

Président-Directeur : **M. FERDINAND DE LESSEPS**  
SOUSCRIPTION PUBLIQUE  
A 350,000  
**Obligations Nouvelles**  
(3<sup>e</sup> SÉRIE)  
ÉMISES A 460 FRANCS  
RAPPORTANT 30 FRANCS PAR AN  
Payables trimestriellement  
REMBOURSABLES TOUTES A 1,000 FR.  
Par tirage au sort le 1<sup>er</sup> Août de chaque année  
(Le premier tirage aura lieu le 1<sup>er</sup> Août 1889)  
Le Remboursement à 1,000 Francs  
EST GARANTI  
PAR UN DÉPÔT DE RENTES FRANÇAISES

Prix d'émission payable comme suit :

60 fr. en souscrivant.....Fr.	60 »
100 fr. à la répartition (du 22 au 26 mars 1888).....	100 »
100 fr. du 25 au 30 avril 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....	99 18
100 fr. du 25 au 30 mai 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an.....	98 92
100 fr. du 25 au 30 juin 1888, sous déduction des intérêts acquis à raison de 6 0/0 l'an et reprise d'un tiers de coupon (contre remise du titre défi-	

nif muni du coupon de 7.50 à échoir le 1<sup>er</sup> septembre 1888)..... 100 78  
Total..... 458 88

Les souscripteurs auront à toute époque, après le versement de répartition, la faculté d'anticiper la totalité des versements, sous bonification d'intérêts au taux de 6 0/0 l'an.  
Ceux qui useront de cette faculté en faisant le versement de répartition dans le délai fixé pour ce versement, c'est-à-dire du 22 au 26 mars 1888, recevront un titre définitif, à l'émission du 1<sup>er</sup> mars 1888, c'est-à-dire muni du coupon de 7 fr. 50 à échoir le 1<sup>er</sup> juin 1888.

La Souscription sera ouverte le Mercredi 14 MARS ET CLOSE LE MÊME JOUR  
A PARIS

A la Compagnie Universelle du Canal Interocéanique, 46, rue Caumartin.  
A la Compagnie Universelle du Canal de Suez, 9, rue Charas.  
Au Comptoir d'Escompte de Paris, 14, rue Bergère.  
A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire.  
A la Société de Dépôts et de Comptes courants, 2, place de l'Opéra.  
A la Société Générale, pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France, 54, rue de Provence.  
A la Banque de Paris et des Pays-Bas, 3, rue d'Antin.  
Au Crédit Lyonnais, 19, boulevard des Italiens.  
A la Banque d'Escompte de Paris, place Vendôme.  
A la Banque Franco-Egyptienne, 32, boulevard Haussmann.  
Et dans leurs bureaux de quartiers, à leurs agences en province et à l'Étranger, et chez leurs correspondants en France et à l'Étranger.

On peut souscrire dès à présent par correspondance.

**COMPAGNIE DE PANAMA**  
L'Agence du CRÉDIT LYONNAIS, 30, Boulevard de Saumur, à Angers, est chargée de recevoir, dès à présent, les souscriptions aux OBLIGATIONS NOUVELLES 3<sup>e</sup> SÉRIE.

**LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE**  
AGENCE DE SAUMUR  
19, rue du Marché-Noir  
Est chargée par la Compagnie du Canal de PANAMA de recevoir dès à présent, sans frais, les Souscriptions aux obligations nouvelles, dont le remboursement à 1,000 francs est garanti par un dépôt de rentes françaises.

Les Propriétaires de la Maison de Vente à Crédit par Abonnement  
**L'ÉPARGNE POPULAIRE**  
3 et 5, rue Plantagenet, Angers  
87, rue d'Orléans, Saumur,  
Ont l'honneur d'informer leur nombreuse clientèle, que par suite de la réorganisation complète de leur Maison et de la création de plusieurs Rayons, ils feront, à partir du 10 MARS, subir à toutes leurs Marchandises une baisse de prix assez importante pour défier toute concurrence.  
Complets Haute Nouveauté, depuis 33 fr.

Librairie **ABEL PILON**, rue de Saumur, 88, PARIS  
**A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>**, Éditeurs  
LIVRAISON IMMÉDIATE  
de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES  
Gravures, Gouaches, Gravures en Couleur, etc.  
AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR  
Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHÈQUE CENTIMÈRE EN FRANCE D'ACQUITTATION, ESTOMPE au COMPTANT.— ENVOI FRANCO des CATALOGUES

Il n'existe qu'un seul véritable Alcool de Menthe, c'est L'ALCOOL DE MENTHE  
**DE RICQLÈS**  
Souverain contre les Indigestions, les Maux d'estomac, de cœur, de tête, etc., et dissipant à l'instant tout malaise. Excellent aussi pour la toilette, les dents. 48 ans de succès. — 46 récomp. dont 25 méd. d'or. — Dépôts partout.  
FABRIQUE A LYON, COURS D'HERBOUVILLE, 9  
**REFUSER LES IMITATIONS**  
EXIGER le nom DE RICQLÈS sur les flacons

**EAU GORLIER**  
pour la BEAUTÉ DU TEINT et l'hygiène de la peau, qu'elle parfume et adoucit sans la griser; fait disparaître les Gerçures, Hâle et Irritations.  
25 50 le Flacon et 1 50 le 1/2 Flacon  
Dépôt général : Pharmacie ROUSSEL, à MEAUX  
ET CHEZ TOUTS LES BONS COIFFEURS ET PARFUMIERS  
A Saumur : MACHET, 1, rue d'Orléans.  
PAUL GODET, propriétaire-gérant.

**Recherche d'héritiers**  
Les descendants au second degré de :  
RÉAL, FRANÇOIS, né à Saumur en 1745,  
RÉAL, MARIE, née à Saumur en 1746,  
RÉAL, MICHELLE, née à Saumur en 1757,  
RÉAL, GENEVIÈVE, née à Saumur en 1760,  
Sont invités à se faire connaître à M<sup>o</sup> BRAC, notaire à Saumur.

Etude de M<sup>o</sup> HENRY LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n<sup>o</sup> 1.  
**EXTRAIT**  
D'un jugement de séparation de corps.  
Par jugement rendu contradictoirement par le Tribunal civil de Saumur, le neuf février mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré.  
La dame Philomène Percher, épouse du sieur Joseph Mérand, demeurant à Ambillou, chez M<sup>o</sup> veuve Percher, sa mère,  
A été déclarée séparée de corps et de biens d'avec ledit sieur Joseph Mérand, son mari, cultivateur, demeurant à Ambillou.  
Certifié conforme par l'avoué sous-signé.  
Saumur, le dix mars mil huit cent quatre-vingt-huit.  
LECOY.

Etude de M<sup>o</sup> PAUL PROUX, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.  
**VENTE DE MEUBLES**  
Après faillite.  
Le LUNDI 12 MARS 1888, à une heure du soir, à Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n<sup>o</sup> 55.  
Il sera vendu :  
Armoire, buffet, huche, comptoir, tables, chaises, cuisinière en fonte, sept sacs d'engrais phospho-guano, futaillies, vaisselle.  
Le même jour, à 3 heures, il sera vendu : armoire à glace, bois de lits, buffets, bibliothèque, ameublements de salon, pendules, ustensiles, objets de literie et autres articles.  
Au comptant, plus 5 0/0.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT  
**UNE MAISON**  
Située Grande-Rue, n<sup>o</sup> 23 bis.  
S'adresser à M. GIRARD, expert, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28. (100)

Etude de M<sup>o</sup> LE BARON, notaire à Saumur.  
**A VENDRE A L'AMIABLE**  
En totalité ou par lots,  
LA  
**MÉTairie DE LA FORTUNERIE**  
Située commune d'Allonnes,  
Contenant 25 hectares environ.  
S'adresser à M. TAVEAU, Nicolas, expert-géomètre à Bagneux.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
**UNE MAISON**  
Située Basse-Ile, à Saumur,  
Comprenant : 4 pièces au rez-de-chaussée, 4 pièces au 1<sup>er</sup> étage ; Jardin bien planté, et servitudes ; 2 hectares environ de boires poissonneuses.  
S'adresser à M. GIRARD, expert-géomètre, rue Dacier, n<sup>o</sup> 28.

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean 1888,  
**UNE PETITE MAISON**  
Faisant le coin de la rue Dacier et de la rue du Marché-Noir.  
S'adresser à M. Raymond GIRARD, rue Dacier, 24, ou à M<sup>o</sup> AUBOYER, notaire, place de la Bilange. (46)

**A LOUER**  
Pour la Saint-Jean prochaine,  
**MAISON**  
Située rue de la Comédie, n<sup>o</sup> 7.  
S'adresser à M. FAVARON.

**A LOUER DE SUITE**  
**APPARTEMENT**  
De six pièces, au premier ou au second,  
Route d'Angers, en face la gare.

**CAVE A LOUER**  
Petite chambre garnie ou non garnie à louer  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
Belle Cave en roc  
S'adresser rue des Basses-Perrières, 24. (126)

**A VENDRE**  
Chiens courants, d'espèces différentes.  
S'adresser à M. ANGEARD, au château de la Salle, à Montreuil-Bell'y. (161)

**A VENDRE**  
A Saumur,  
**COFFRE-FORT**  
Système Haffner aîné.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
JUMENT âgée de 4 ans, s'attachant et se montant facilement. Robe noire.  
S'adresser à M. REVEAU, château de Pécé.

**A VENDRE**  
La plus grande CAVE de Saumur  
Située rue du Presbytère,  
Propre au commerce des vins ou comme glacière.  
S'adresser au bureau du journal.

**A VENDRE**  
GRAINES DE FOIN  
Chez M. BRUNET, marchand de fourrages, en face l'église Saint-Nicolas.

**A VENDRE**  
Au Comptant  
Fûts vides à retourner  
Chez M. Louis DUVAU aîné, négociant à Varrains, près Saumur :  
Vins blancs des Côtesaux à 80 et 100 francs la barrique ;  
Vin rouge nouveau à 80 fr. ;  
Vin rouge supérieur à 100 francs ;  
Vin rouge vieux, couleur foncée, à 120 francs.  
Ces vins présentent 8 1/2 à 10 degrés.  
Des échantillons sont envoyés sur demande.

**Offres et Demandes**  
UN MÉNAGE demande place, le mari comme cocher et la femme comme cuisinière. (132)

ON DEMANDE un jeune homme de 12 à 13 ans. Appointements de suite.  
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un jeune homme de 14 à 15 ans ayant de bonnes références.  
S'adresser au bureau du journal.

**UN GRAND SUCCÈS**  
Nos lecteurs connaissent sans aucun doute le grand succès obtenu par la Revue des Journaux et des Livres, la publication la plus curieuse et la plus intéressante de notre époque. Ce journal reproduit en effet, chaque dimanche, ce qui a paru de plus remarquable dans les journaux et livres de la semaine : Articles à sensation, Nouvelles, Contes, Chroniques, Actualités, Curiosités scientifiques, Connaissances utiles, Joyeux devis, Nouvelles à la main, Petites notes, etc. Pas de politique.  
La collection des trois premières années de la Revue des Journaux contient plus de MILLE Nouvelles littéraires et Contes variés signés des plus grands écrivains : elle donne un nombre considérable de renseignements utiles dans les Lettres, les Sciences et les Arts ; c'est, en un mot, un résumé de la production intellectuelle des trois dernières années. Elle contient, en outre, les romans complets suivants : SAPHO, par Alphonse Daudet ; CINQUANTE POUR CENT, par Henri Rochefort ; LES AVENTURES PRODIGEUSES DE TARTARIN DE TARASCON, par Alphonse Daudet ; NELLA, par Martial-Moulin ; la MORTE, d'Octave Feuillet. La quatrième année a commencé, le 1<sup>er</sup> Novembre 1887, avec la publication, comme feuilleton, de L'ABBÉ CONSTANTIN, par Ludovic Halévy.  
La Revue des Journaux et des Livres donne de nombreuses primes (livres ou bijoux). Chaque collection, solidement reliée en toile rouge, avec titres dorés, coûte 14 francs. L'abonnement : Trois mois, 4 fr. ; six mois, 7 fr. ; un an, 12 fr.  
Adresser les lettres et mandats à M. G. NOBLET, Administrateur, 13, rue Cujas, Paris.

**LE COLLÈGE DE SAUMUR**  
PRÉPARE AUX  
**ÉCOLES D'ARTS ET MÉTIERS**  
ET A L'EMPLOI  
**D'Élève Mécanicien des Equipages de la Flotte**  
L'Atelier d'Ajustage du Collège de Saumur, ouvert le 1<sup>er</sup> Mars 1884 avec Cinq Étaux seulement, contient aujourd'hui Quarante-huit Étaux, Deux Moteurs, Cinq Tours, Deux Machines à Percer, Un Étau-Limeur, Une Machine à Raboter, Une Machine à Fraiser.

**LESSIVE-IRIS** LE PAQUET 0 fr. 35  
Blanchit et parfume le linge sans l'attaquer  
Se recommande spécialement aux mères de famille pour le blanchissage du linge des bébés.  
La plus économique des Lessives connues.  
En vente chez M. GONDRAND, et principaux épiciers.  
Vente en gros : JOUTEAU et CAMUS, Poitiers. (287)

**DENTS**  
SANS PALAIS NI CROCHETS  
**Léon A. Fresco**  
Chirurgien-Dentiste  
68, QUAI DE LIMOGES  
SAUMUR  
Extraction, Aurification—Prix modéré.  
Saumur, imprimerie de PAUL GODET.  
Certifié par l'imprimeur soussigné.